

47013 - Il veut appeler les fonctionnaires à la prière mais il reste hésitant

question

Je suis de ceux qui observent la prière avec assiduité, même au bureau. Certains de mes collègues musulmans ne prient pas. Je veux aborder cette affaire avec eux. Mais je suis hanté par le sentiment que si je leur en parle, je pourrais, à mon tour, arrêter de prier. Orientez moi, s'il vous plaît. J'ai demandé à l'un des agents pourquoi il ne priait pas. Il m'a répondu qu'il était chargé de nettoyer les toilettes tous les jours et qu'il était donc en contact permanent avec les saletés et ne pouvait pas prier. Quand il rentrait chez lui le soir, il se sentait trop fatigué. Travaillant 12 heures par jour, il n'est plus en mesure de prier. J'espère que vous me direz comment convaincre cette personne . Je prie toujours pour lui afin qu'il reprenne la pratique régulière de la prière.

la réponse favorite

Louanges à Allah

Nous demandons à Allah de raffermir votre foi , votre crainte d'Allah et votre observance assidue de Ses prescriptions. Il ne faut pas hésiter à donner des conseils à vos collègues pour leur rappeler la prière. C'est une obligation prescrite par Allah Très Haut . À ce propos, le Transcendant dit: « **Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront .** » (Coran, 3:104). Il dit encore: « **Ô mon enfant, accomplis la Salat, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise!** » (Coran, 31:17). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Que celui d'entre vous qui constate une chose condamnable , intervienne pour la changer. S'il ne peut pas le faire, qu'il la dénonce. S'il ne peut pas le faire, qu'il la désapprouve en son cœur. Voilà le plus faible degré de la foi.** » (rapporté par Mouslim, 49).

L'abandon de la prière est très condamnable. Pire, il représente une mécréance qui exclut son auteur de l'Islam selon le plus juste des deux opinions émises par les ulémas sur cette question, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): «

Certes, rien ne sépare l'homme de l'associanisme et de la mécréance que l'abandon de la prière.» (Rapporté par Mouslim, 82) et la Parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « **L'engagement qui nous lie à eux (les musulmans) repose sur l'observance de la prière; celui qui l'abandonne devient mécréant.**» (Rapporté par at-Tirmidhi, 2621; an-Nassai, 463, Ibn Madja, 1079).

Il ne faut pas que vous vous laissiez hanter par l'idée que vous risquerez d'abandonner la prière. Bien au contraire, haïssez cela comme vous détestez d'être jeté dans le feu. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « **Quand trois choses se réunissent en quelqu'un, il goûte la douceur de la foi: aimer Allah et Son messager plus que tout autre, aimer une personne uniquement eu égard à Allah, et détester le retour vers la mécréance comme on déteste d'être jeté dans le feu.**» (Rapporté par al-Boukhari, 49 et par Mouslim, 60). Pour répondre à l'excuse évoquée par votre collègue, nous disons qu'il lui est possible de nettoyer les toilettes sans entacher ses vêtements de saleté. Il lui est possible également de réserver un vêtement à la prière. Sachez qu'une telle excuse ne peut être évoquée par quelqu'un qui respecte la prière et en saisit l'importance et le danger de son abandon.

Il faut donner des conseils à celui-là et aux autres. Il faut expliquer le statut de celui qui abandonne l'observance de la prière et indiquer clairement la nécessité de son accomplissement aux heures fixées et l'interdiction de le retarder jusqu'à la fin des heures de travail ou avant de se coucher. Car Allah très haut dit: «**Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition**» (Coran, 19:59). Pour Ibn Massoud, le terme ghay employé dans le verset renvoie à une très profonde vallée de la Géhenne où poussent une végétation d'un goût repoussant. Le Très Haut dit encore: «**Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leurs prières,**» (Coran, 107:4-5). Retarder la prière par

rapport à son heure est un péché majeur. Son abandon total est une mécréance majeure.
Puisse Allah nous en protéger.

Allah le sait mieux.

Seréférer à la réponse donnée à la question n° [47425](#).